



Le Mot du Maire

Chers Amis, St Martinoises, St Martinois

L'été s'en va à petits pas mais pas de panique, voici l'automne avec ses belles couleurs, le raisin et les légumes d'hiver qui commencent à pointer leur nez.

L'équipe de France de football nous a donné des frissons et la fierté d'être français. Souhaitons que cet élan de solidarité et de fraternité ne soient pas un feu de paille.

L'été est aussi la saison des locations saisonnières. Plusieurs maisons ont été louées à des touristes qui ont pris les poubelles d'appoint pour des poubelles à ordures ménagères, obligeant, un habitant et la mairie à intervenir bien que la collecte des ordures ménagères soit du ressort de COTELUB.

Des travaux ont été réalisés dans les classes et dans la cour de récréation pour que la rentrée scolaire se déroule au mieux d'autant plus que 10 enfants de 2,5 ans ont rejoint la petite section de maternelle. Sans cette option nous étions à la limite de fermeture d'une classe.

N'oubliez pas la cérémonie du 100e anniversaire du 11 novembre 1918 commémorée à 11h00 salle du Conseil. Je vous invite à venir nombreux et avec vos enfants afin qu'ils comprennent que la paix qu'ils ont toujours connue est possible grâce au sacrifice de millions de Français (voir article) qui ont mis de côté individualisme et égoïsme pour défendre leur pays.

Bel automne à toutes et tous.

Joëlle RICHAUD

*Secrétariat : 8h/12h du lundi au vendredi – 13h30/16h30 mardi et vendredi – 9h/12h les samedis : 22/09 – 06/10 – 20/10 – 10/11 – 24/11 – 01/12 et 15/12 - Tél 04 90 77 61 02 courriel mairiestmartin3@orange.fr
site internet : saintmartindelabrasque.com*

Pas d'ouverture l'après-midi pendant les vacances scolaires

Conseils municipaux : 10/09 – 08/10 – 12/11 – 10/12

Conseils communautaires : 06/09 – 11/10 – 08/11 – 20/12 (sauf changement de dernière minute)

Architecte conseil : 15h30 à 17h00 - 2 vendredis par mois - prendre RDV au 04 90 77 61 02

Conseillers Départementaux : Noëlle Trinquier : en mairie 1 fois/mois à 09h ou RDV au 07 86 91 76 64

Jean-François Lovisolo : pour un RDV contactez le 04 90 16 22 75

Conseiller Régional : Stéphane Sauvageon : pour un rendez-vous contactez le 06 24 09 30 39

Député : Julien Aubert sur rendez-vous au 04 90 67 94 12 www.julienaubert.fr

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les procès-verbaux peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet de la commune www.saintmartindelabrasque.com. Vous pouvez en obtenir une copie.

Séance du 14 mai 2018

- Conservatoire de musique : renouvellement de la convention pour 4 ans – unanimité -
- Déclassement du domaine public et reclassement dans le domaine privé – 10 voix pour -1 abstention
- Réalisation d'un prêt : délégation partielle au maire – unanimité –
- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel des agents) – unanimité –
- Contractualisation triennale 2018 du département : travaux pris en compte à l'unanimité :
 - ♦ Pose de climatisations réversibles et mise aux normes de l'électricité
 - ♦ Construction et remise en état des murs du cimetière
 - ♦ Dernière tranche de l'éclairage public (pose de LEDS)
 - ♦ Achat du logiciel de gestion du cimetière.

Séance du 11 juin 2018

- Règlement Local de publicité et Plan de Jalonnement : adhésion au groupement de commande mis en place par le Parc du Luberon pour la partie règlement : unanimité
- Compteur Linky : motion sur la base du principe de précaution : unanimité
- Modification de l'adressage postal pour être en phase avec la pose de la fibre optique : unanimité

Séance du 02 juillet 2018

- Motion Linky : Le Préfet nous intime l'ordre de retirer la motion sous peine de convocation au Tribunal Administratif. En attente du retour de la commission de l'Assemblée Nationale pas de retrait.
- Antenne 4G d'Orange : proposition de signature du bail de location du terrain, situé au cimetière, après accord de l'architecte des Bâtiments de France pour une antenne « habillée » style cyprès : 4 pour, 6 contre, 1 abstention.

ETAT-CIVIL

Naissance : SILVE Maïan le 18 août

Mariage : Béatrice ZIANO et Cédric CASTELLETTA le 08 septembre

Décès : Thierry MICHEL le 16 juillet 2018
Léonce CIARAMAGLIA le 20 juillet 2018

LA VIE DE LA COMMUNE

Rentrée scolaire

Afin de ne plus rencontrer de problèmes de chauffage pendant la période hivernale, des climatiseurs réversibles ont été posés. Ils prendront le relais en cas de panne de la chaudière bois et permettront de travailler dans une température adéquate lors des printemps ou des automnes très chauds.

1 salle de classe et son atelier ont été repeints, ce qui a permis de faire un énorme tri dans les objets et documents stockés depuis des années.

La cour de récréation a été agrémentée d'une cabane du trappeur et le jeu « tapis volant » arrivera mi-septembre.

Un ordinateur portable a été acheté pour la directrice.



Tout était donc fin prêt pour recevoir enfants et maîtresses.

Maîtresse Anne-Sophie a quitté St Martin pour Pertuis et a été remplacée par Isabelle Corduant.

La piscine de Pertuis a rouvert ses portes. Les cours de piscine reprendront pour les CP, CE1 et CE2. Les parents accompagnateurs devront passer ou repasser leur habilitation.

Vacances de la Toussaint : du 25/10 au 04/11

Vacances de Noël : du 21/12 après la classe au 06/01/19 inclus

Travaux d'investissement

Les travaux de voirie programmés sur les chemins de la Montagne, de Rourabeau et sur le cours Bastide Bret sont en préparation : géomètre, étude technique, chiffrage, contacts avec les riverains, notamment pour le chemin de la Montagne avec le souhait de réaliser un cheminement piétonnier et du stationnement.

Antenne Orange 4G



De nombreuses personnes sont venues se renseigner sur la mise en place de l'antenne 4G paysagère proposée par Orange qui devait être installée au cimetière. Une convention avec Orange devait être signée pour la location de l'emplacement mais cette proposition n'a pas obtenu la majorité du conseil municipal lors du vote. Le Parc du Luberon et l'architecte des bâtiments de France avaient donné leur accord (photo de ce que devait être l'antenne).

Il semblerait que la commune de Peypin d'Aigues soit en pourparlers très favorables pour implanter cette antenne sur sa commune.

Les animaux et leurs maîtres

Comme chaque été, de nombreux animaux ont été abandonnés. Prendre un chien ou un chat engage son propriétaire qui doit lui prodiguer les vaccins adéquats, le faire tatouer ou pucer et stériliser car **« un couple de chats errants peut donner naissance à 20 736 chatons en 4 ans. »**

La vaccination antirabique n'est pas obligatoire mais fortement recommandée et ne peut être réalisée que sur des animaux âgés de plus de 3 mois. Elle est attestée sur le passeport pour animal de compagnie, seul support valide depuis le 1er janvier 2009.

Ventes sous surveillance

La cession, à titre gratuit ou onéreux, de chiens ou de chats est interdite dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toute autre manifestation non spécifiquement consacrée aux animaux ainsi qu'aux mineurs de moins de 16 ans sans le consentement de leurs parents.

Il est donc formellement interdit de donner des animaux sur le marché paysan du dimanche matin

Dans un arrêt du 28 avril 1998, la Cour d'Appel de Montpellier a énoncé que *« se rend coupable d'agressions sonores répétées, délit prévu par l'art. 222-16 C. pénal, le propriétaire qui abrite dans sa maison de nombreux chiens qui aboient jour et nuit à chaque passage de voiture ou de piéton, dès lors que ces aboiements répétés créent une très importante nuisance sonore pour le voisinage et dès lors que le propriétaire n'a jamais pris, ni même envisagé de prendre, les mesures nécessaires pour éviter ou limiter les conséquences nuisibles du comportement de ses chiens (condamnation à quatre mois d'emprisonnement ferme) »*.

Toutes déjections sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics ou encore les espaces de jeux pour enfants sont interdites, et ce, afin de respecter l'hygiène publique. Si le propriétaire ou le possesseur de l'animal de compagnie en question ne les enlève pas, alors il commet une infraction sanctionnée par une amende de 68 euros (contravention de 2^{ème} classe).



La Région lance un plan de bataille contre le cancer (2018/2023)

Ce plan, d'un budget global de 25 Millions d'euros, se décline en 5 volets :

- La recherche
- Le dépistage
- L'accompagnement des malades
- La formation des soignants
- La lutte contre les cancers pédiatriques

8,6 M€ sont déjà engagés pour les projets en cours, 5 M€ en 2018, et 11,4 M supplémentaires jusqu'à la fin du mandat régional.

Ce plan c'est aussi l'occasion de renforcer le dépistage et la prévention. Dans ce domaine, la Région Sud fait figure de mauvais élève avec des taux de dépistage inférieurs à la moyenne nationale. **Il y a urgence à soutenir « des changements de comportement individuels et collectifs ».**

GUERRE 14/18 : Mobilisation générale le 02 août 1914

50 % : La moitié des jeunes Français nés en 1894 et donc âgés de 20 ans en 1914 ont disparu à l'issue du conflit. Aux 28% déjà décédés avant la guerre (la mortalité infantile et juvénile était encore très importante) s'ajoutent les 24% de ceux qu'on appelait «la classe 14» morts au combat. Un véritable traumatisme pour la société française

300 000 : C'est environ le nombre de «**gueules cassées**» en Europe dont 15.000 en France. Ces blessés de la face et les mutilés deviendront les symboles d'une guerre particulièrement destructrice.

3 Millions : En France, terrain majeur du conflit, 3 millions d'hectares sont déclarés impropres à l'agriculture. La raison: la présence dans le sol d'obus et de balles mais également de cadavres humains ou d'animaux.



9,5 millions : Le bilan humain du conflit s'élève à 9,5 millions de morts ou disparus dont 1,4 million Français, 2 millions Allemands et 1,8 million Russes. Parmi les grandes puissances, c'est proportionnellement la France qui est le pays le plus touché avec la mort de près d'un soldat sur cinq. La Serbie détient cependant le record avec près de 40% de son armée décimée. Selon l'historien Antoine Prost, il manque 1 million de morts non comptabilisés par les différentes armées: les prisonniers morts en détention, les soldats décédés des suites de leurs blessures après leur démobilisation ou encore ceux victimes de maladie.

73,3 millions d'hommes sont mobilisés. 48,2 millions par les puissances alliées dont 7,9 millions Français, 8,9 millions Britanniques et 18 millions Russes. 25,6 millions par les puissances centrales dont 13,2 millions Allemands et 9 millions Austro-Hongrois.

1 milliard : On estime à environ 1 milliard, le nombre d'obus tirés par les belligérants pendant les quatre années du conflit. 15% d'entre eux n'auraient pas explosés et sont accusés encore aujourd'hui de polluer les sols et les eaux.



CEREMONIE COMMEMORATIVE LE 11 NOVEMBRE 2018 à 11H en MAIRIE



Dépôts d'ordures sauvages : une pollution visuelle et un risque sanitaire intolérables

Depuis quelques mois nous pouvons tous constater une multiplication déplorables des dépôts d'ordures sauvages aux abords immédiats des conteneurs à déchets ménagers. Cette situation, résultat du manque de

civisme de quelques-uns, est devenue aujourd'hui insupportable. Ces dépôts anarchiques constituent non seulement un risque sanitaire avéré mais viennent détruire les efforts et les investissements consentis pour améliorer notre cadre de vie et valoriser notre patrimoine commun.

Ce ne sont pas les récriminations de certains, envers la mairie, qui régleront les problèmes d'autant plus que le ramassage des ordures ménagères est une compétence de **COTELUB**.

Nous vous rappelons que le dépôt d'ordures sauvage, même aux pieds des conteneurs, peut être, selon la loi, sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros... Nous comptons donc sur la vigilance et l'implication de chacun pour notre bien-être commun et la préservation de notre environnement.

Quant aux dépôts de gravats laissés par les entreprises, ils risquent de coûter cher aux contrevenants.

En effet, l'article L. 541-46 du Code de l'environnement, qui vise plus précisément les activités commerciales menées par des entreprises, dispose que :

«**I.-Est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende** le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets ;[...]

II.-En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées aux 4°, 6° et 8° du I, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi.[...]

VII.- La peine mentionnée au I est portée à **7 ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende** lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal».

Les dépôts au Pôle Environnement sont gratuits et il existe aussi la collecte des encombrants 1 fois par semaine, également gratuite.

Les mauvaises pratiques sont désespérantes pour ceux qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour avoir des villages propres et attrayants, sans compter le coût financier pour la collectivité.

Bien rédiger l'adresse d'une lettre ou d'un colis

Vous voulez vous assurer de la bonne distribution de vos courriers et colis à leurs destinataires ? Pensez à vérifier la façon dont vous avez rédigé leur adresse sur vos envois. En effet, une adresse mal rédigée ou mal présentée empêche un travail efficace de La Poste. Découvrez les règles d'or pour ne pas vous tromper.



- 1 Des informations ordonnées du nom à la commune du destinataire
- 2 6 lignes maximum
- 3 38 caractères maximum par ligne, espaces compris
- 4 Pas de signe de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné
- 5 Les 3 dernières lignes en majuscules
- 6 Pavé adresse aligné à gauche

Révision des listes électorales

Inscriptions jusqu'au 31/12/2018 en mairie pour la dernière année car l'INSEE va prendre la succession des communes.

Documents à fournir : carte d'identité et justificatif de domicile.

Journée d'Appel de Préparation à la Défense : une obligation pour tous les jeunes

En France, les jeunes ayant la nationalité française doivent être recensés à partir de **16 ans**, puis sont ensuite appelés à effectuer une journée d'appel avant **18 ans**.

Le **recensement** permet à l'administration de convoquer le jeune afin qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). ... Après le **recensement**, il faut informer les autorités **militaires** de tout changement de situation (déménagement, évolution professionnelle, mariage...).

Qu'est-ce que la Journée de la défense et de la citoyenneté ?

La JDC est une **journée** qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, **qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.**

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)
- le livret de famille des parents
- une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

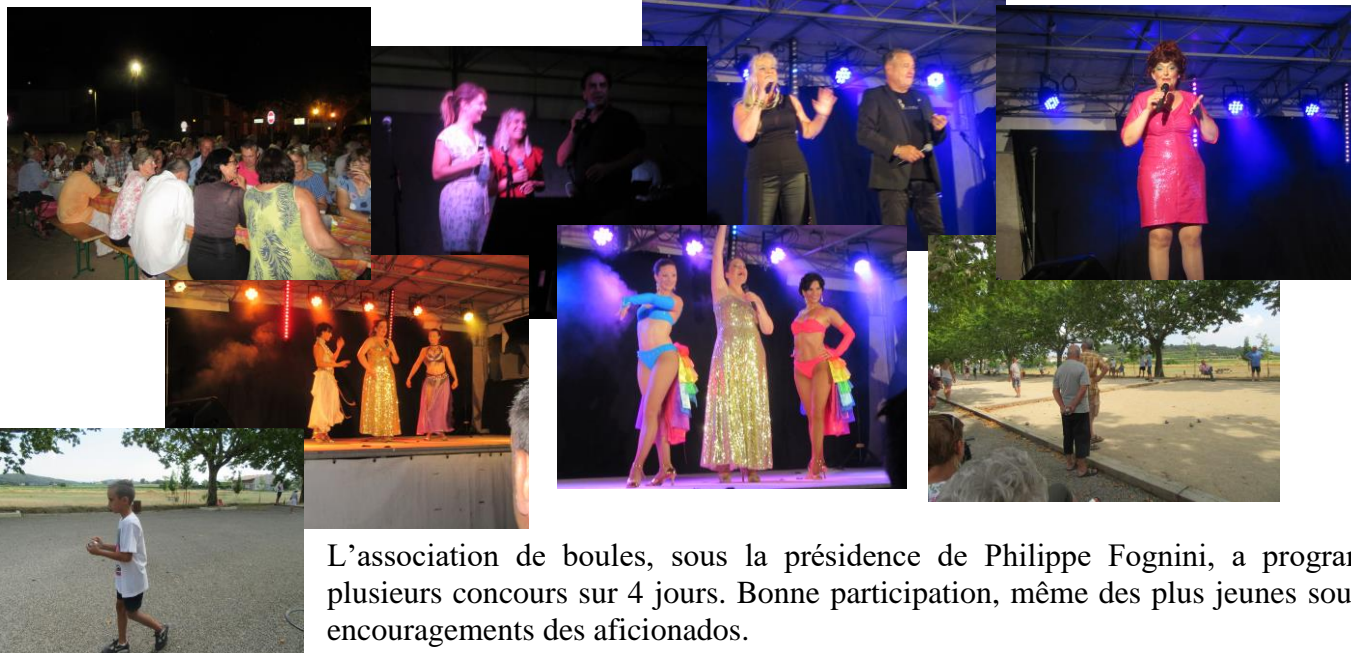


Le Wheeling : interdit et dangereux

Malheureusement très prisé par les adolescents qui ne voient pas les dangers liés à cette absurde pratique parfois mortelle. Lors de l'achat d'un scooter aux enfants il est essentiel de faire précéder cet acte par une étape pédagogique importante.

Fête votive

Beau succès pour le cru 2018 et ce, malgré la concurrence de la fête du vin à la Tour d'Aigues. Délicieuse paëlla préparée par le traiteur Milési, karaoké et soirée dansante le samedi et la traditionnelle soirée cabaret qui connaît un succès croissant, au cours de laquelle nous avons pu apprécier les chansons françaises de « Didier et Mary », beaucoup ri avec « Mado la Niçoise ». Spectacle mêlant tradition, modernité et humour avec Céline et ses danseuses.



L'association de boules, sous la présidence de Philippe Fognini, a programmé plusieurs concours sur 4 jours. Bonne participation, même des plus jeunes sous les encouragements des aficionados.

Comité Communal d'Actions Sociales

Ce comité est composé de bénévoles élus et non élus qui font leur possible pour animer la commune, pallier le manque de Comité des Fêtes et trouver le financement des animations.

- Loto le 20 octobre à 15h00 dans le foyer et en duplex avec le bar
- Halloween le 31 octobre à 16h30

- Récolte des jouets usagés mais en bon état le 17 novembre à partir de 15h
- Fête des Lumières le 7 décembre à 18h30
- Colis du 3^e âge

Comité Communal des Feux de Forêts

Les missions du Comité sont la prévention, la surveillance et l'alerte en matière de feux de forêts. Ces missions sont exécutées par des patrouilles ou vigies.

Le CCFF est constitué de membres bénévoles qui adhèrent de leur plein gré au comité et dont la liste est définie tous les ans par arrêté municipal. Le CCFF est adhérent à l'ADCCFF84 dont il partage les valeurs.

Cette année encore, les bénévoles du CCFF ont veillé sur forêts implantées sur la commune, depuis le 15 juin. Cette année, les nombreux orages ont facilité leur tâche en minimisant les risques de départ de feux. Ces patrouilles permettent aussi de signaler les anomalies rencontrées sur leur parcours.

Chaque année l'association départementale organise des sessions de formation en salle puis sur le terrain.



Le coin des associations

Association du Marché Paysan



Encore beaucoup de monde sur les marchés paysan et artisanal pour ce dernier dimanche d'Août qui s'est déroulé sous un beau soleil bienvenu compte-tenu du rafraîchissement de la température. Le groupe de musique Gypsykopat a animé avec brio cette matinée conviviale. Pour terminer cette demi-journée, le président, Jean-Paul Chanial, a préparé un magnifique apéritif très apprécié par les derniers acheteurs encore présents

Foyer 3^e âge

Reprise des rencontres le 12 septembre à partir de 13h30 et jusqu'à 17h00 tous les mardis.

N'hésitez pas à adhérer à cette association présidée avec beaucoup de gentillesse et de dévouement par Marie-Claire FEREOUX.

L'adhésion annuelle est modique : 15 €

Jeux, goûters, sorties..... seront au programme.

Les adhérents en goguette

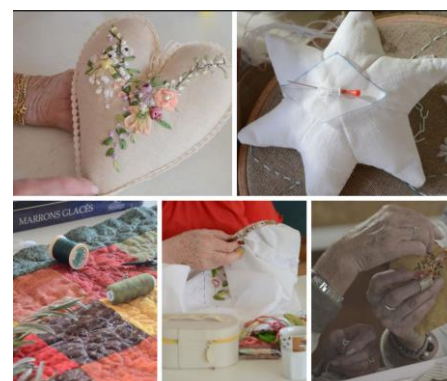


Histoires de boîte à couture

Reprise des ateliers d'art du fil et créatif le jeudi 20 septembre à 14h00 dans le foyer communal. Travaux d'aiguilles, de couture, création artisanale ou tout simplement pour prendre un café ou un thé. Nous sommes là pour vous aider à réaliser vos travaux d'aiguille dans le partage et la convivialité.

Nous vous attendons nombreuses et pourquoi pas nombreux.

Renseignements au 07 87 01 24 87 ou par mail locquen@gmail.com



Le Centre Social Culturel et Sportif (CS2)

Le CS2 vous présente son nouveau programme pour la rentrée avec toujours plus d'activités !
Rendez-vous vendredi 7 septembre, à partir de 19h, sous le kiosque de la place de la Fontaine : nous vous convions à un apéritif qui sera l'occasion de vous renseigner et pourquoi pas vous inscrire !

ACTIVITES CS2 2018 - 2019 Saint-Martin de la Brasque				
Reprise des cours le 17 septembre				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	
ARTS PLASTIQUES enfants 17h15-18h15 125 €/année	EVEIL CORPOREL maternelles 17h30-18h30 125 €/année	PILATES Adultes 10h30-11h30 125 €/année		
PILATES Adultes 18h30-19h30 125 €/année	MULTI-SPORTS Primaire-collège 18h45-19h45 125 €/année	HAPPY Vité Relaxation-Expression corporelle (primaires) 14h30-15h30 125 €/année	PILATES Adultes 18h30-19h30 125 €/année	
	GYM forme (Adultes) 20h15-21h15 125€/année	HAPPY Vité Relaxation-Expression corporelle (Maternelles) 15h45 – 16h45 125€/année		
		CIRQUE (Maternelles) 17h-18h 125€/année		
		CIRQUE (Primaires) 18h-19h 125€/année		

*Les horaires sont susceptibles de modification durant le mois de septembre.
Les activités auront lieu dans la salle polyvalente de St Martin à condition de réunir un nombre suffisant de participants. Une séance d'essai seulement.*

Adhésion au CS2 : 10€/famille

S'inscrire aux activités du CS2 ?

asso.cs2@gmail.com ou **06 64 28 73 95** (Béatrice Balme)

<https://www.facebook.com/CS2SaintMartindelaBrasque>



La Boule St Martin

Reprise des concours le 08/09/2018 : mêlée tournante.

Puis concours toutes les deux semaines dans un esprit de convivialité et de détente.

Venez partager un moment avec nous.

Plus d'infos ? Appelez le 07 71 02 50 74 Philippe Fognini

Plusieurs associations seront présentes sur le marché du 09 septembre, de 9h à 12h. Vous pourrez donc leur poser toutes les questions nécessaires. Elles seront positionnées sur le haut du mail, près de la place Lally Nevière.

Les organismes intercommunaux



Ouvert en juin, le parc Accrobranches a connu un beau succès et trouvé son public. Installé chemin du Grand Vallon, neuf parcours établis sur 2 hectares sont mis à disposition du public, avec une attention particulière apportée à la sécurité et à l'accueil des familles.

Pour rejoindre ce chemin empruntez la D 246 dite chemin de Pipailler.

La fibre optique

Ses bénéfices

Elle permet à tous les usagers du territoire de disposer d'une connexion à très haut débit, donc beaucoup plus rapidement. Avec la technologie actuelle qui suit le réseau téléphonique historique, le débit dépend malheureusement de sa situation géographique. Avec la fibre optique, tout le monde obtient le même service, qu'on soit à Ansouis, Sannes, Villelaure, Cabrières d'Aigues, La Motte d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, La Tour d'Aigues ou La Bastidonne.

Où en sommes-nous ?

Toutes les adresses des foyers et entreprises à raccorder sont en cours d'identification. Les infrastructures mobilisables ont toutes été relevées et/ou aménagées (shelter au bout du mail). À partir de ces données de terrain, les bureaux d'études vont proposer l'architecture du réseau. Cette proposition de conception va ensuite être présentée aux collectivités et au Département pour validation. Une fois que cette phase d'autorisation est passée, on se lance dans le déploiement. Fin 2019, normalement 50 000 logements sur le Vaucluse seront éligibles au très haut débit.



Un 2^e plan quinquennal est lancé pour les communes non citées plus haut. Mise en service prévue courant 2021.

La taxe de séjour

A partir du 1^{er} janvier 2019, la réforme de la taxe de séjour entrera en vigueur, avec une grande différence de traitement entre hébergements classés et non **classés**.



Le classement des hébergements en "label", "épi", "clé" ne sera pas recevable et vous serez considérés comme "hébergements non classés. Seul le classement en étoile(s) sera valable (arrêté du 02/08/2010, 06/12/2010, ...)

Si tel est votre cas et que vous souhaitez un classement en étoile(s), vous pouvez contacter l'office de tourisme Luberon côté sud. L'office de tourisme intercommunal est agréé pour classer les meublés de tourisme. Financé par COTELUB, vous pourrez bénéficier d'une offre avantageuse pour cette démarche.

Pour les hébergements non classés (ou en cours de classement), le tarif sera calculé en fonction du prix de la nuitée. Il correspond à 5 % du prix de la nuitée hors taxe, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.

Par exemple, pour un meublé à 100 € HT la nuit, occupé par 2 adultes et 2 enfants (moins de 18 ans), la formule de calcul est la suivante :

100 € HT / 4 occupants = 25 € HT

25 € HT x 5 % = 1,25 €

Le tarif de la taxe de séjour sera le suivant : 1,25 € x 2 adultes = 2,50 € de collecte. Cela complexifie la déclaration car elle n'est plus réalisée sur le nombre de nuitées, mais sur le prix de la nuitée variant selon la période. Aussi, pour éviter ce pourcentage, le classement des hébergements est nécessaire.

Cotelub organisera des réunions dès septembre pour informer les hébergeurs des modifications engendrées par cette réforme. Les tarifs de la taxe de Séjour à compter du 1^{er} janvier 2019 sont calculés sur la base de 85 % du prix plafond légal. Pour plus de précisions consulter le tableau ci-dessous.

Nature de l'hébergement	Montant taxe 2018	Montant taxe 2019
Palaces	3,00€	3,74 €
5 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme	2,20€	2,81€
4 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme	1,60€	2,15€
3 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme	1,10€	1,40€
2 étoiles : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme	0,90€	0,84€
1 étoile : Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, les villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et les chambres d'hôtes	0,80€	0,75€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air équivalent, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50€	0,56 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 ou 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air équivalent,	0,22€	0,22€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements en attente de classement ou sans classement.	0,80€	5% du prix de la nuitée HT

« Les Antilles à St Martin de la Brasque »

Il ne fallait pas être timide pour se prétendre antillais le 24 août à St Martin de la Brasque. En effet il fallait assurer le déhanché à droite, à gauche, devant, derrière pour aller danser le zouk. Oser goûter les saveurs épicées, pas trop pimentées des plats des tropiques. Mais rassurez vous il y avait aussi des délices sucrés pour finaliser ce mets.

En tout cas, 3 maires ont tenté l'expérience, les maire de Mirabeau, la Bastidonne et Saint Martin de la Brasque ainsi que plus de 70 convives enfants, jeunes et adultes. « Les autres maires sont à l'entraînement pour le prochain repas » plaisante Bruno Labat l'organisateur de cette soirée qui, au passage, remercie grandement tous les bénévoles qui l'ont accompagné pour la réalisation de cette soirée.

Revenons au pourquoi de ce moment :

C'est à l'initiative du Secteur Jeunes, du centre social L'Aiguier et de la Cotelub que ce premier repas de lancement a été donné pour continuer un travail d'échange culturel entre les habitants de l'île de Saint Martin des Antilles et des habitants de Cotelub.

Pour mémoire, les adolescents du Secteur Jeunes ont envoyé en mars dernier une cagnotte de plus de 2000€ pour financer du matériel pédagogique au collège de Marigot aux Antilles suite à l'ouragan Irma.

Aujourd'hui et malgré la difficulté pour l'île à tout reconstruire, les Saint Martinois des Antilles sont prêts à recevoir les jeunes, porteurs à l'initiative de l'action de solidarité, sur leur territoire.

Vous avez compris que le bénéfice de ce repas financera une partie de cet échange culturel.

Quand le plaisir gustatif rencontre la solidarité humaine cela donne un bon moment de convivialité. A bientôt pour un nouveau repas !!



Un plan de paysage c'est quoi ?

Agir pour le cadre de vie, s'engager ensemble dans la transition écologique, c'est ce que le parc naturel régional du Luberon propose avec le plan de paysage Luberon-Lure 2018/2019

Labellisé par le ministère de la transition écologique et solidaire, ce projet vise à fédérer acteurs et habitants du territoire autour d'actions qui permettent de s'adapter au changement climatique.

Bref, un véritable levier pour aborder la transition tout en préservant la qualité du cadre de vie.

Le plan de paysage est un outil pour impulser les principes inscrits dans la Convention européenne du paysage.

Le plan de paysage, c'est un outil de coordination : il apporte une vision d'ensemble qui permet de comprendre le fonctionnement du territoire Luberon-Lure.

C'est un outil opérationnel qui permet de fédérer les acteurs et habitants d'un territoire autour de projet d'adaptation au changement climatique.

Il se compose de :

- **Un diagnostic partagé**, construit avec les habitants, les acteurs socio-économiques du territoire, les techniciens et les élus des intercommunalités, pour poser l'état des lieux et définir les enjeux du territoire.
- **des objectifs** de qualité paysagère qui découlent du diagnostic. Ils permettent d'élaborer une stratégie pour garantir la qualité des paysages de demain.
- **Un programme d'actions**, pour planifier la mise en œuvre de ces objectifs, se donner des outils, des moyens et partager la tâche entre les acteurs du territoire.

Vous souhaitez participer ? Répondez au questionnaire en ligne du 1er juillet au 15 octobre sur le site du PNRL

DESSERT D'AUTOMNE



Les ingrédients de la recette

- 400 g de grains de raisin blanc sans pépins
- 1 Pâte Sablée prête à dérouler
- 125 g de poudre d'amandes
- 3 blancs d'œuf
- 1 citron
- 6 cuillerées à soupe de sucre

Préparation de la recette :

1. Préchauffez votre four Th. 6 (180° C). Déroulez la pâte sablée dans votre moule en conservant la feuille de cuisson. Piquez le fond à la fourchette et recouvrez-le de papier sulfurisé puis de haricots secs. Faites cuire le fond de tarte au four pendant 15 minutes.
2. Sortez-le du four, enlevez haricots et papier sulfurisé, laissez-le refroidir. Pendant ce temps, lavez le raisin et coupez chaque grain en deux dans la longueur. Lavez le citron, râpez le zeste puis pressez la moitié du jus.
3. Mélangez le sucre, la poudre d'amandes, le zeste et le jus de citron et les raisins. Montez les blancs en neige ferme et incorporez-les délicatement.
4. Remplissez le fond de tarte et faites cuire 15 minutes au four puis démoulez sur une grille à pâtisserie et laissez refroidir avant de servir.